

Liege PROVINCE DE ARRONDISSEMMENT DE **COMMUNE DE**

PROJET DE PACTE DE MAJORITE

PARTIE I : GROUPE (S) POLITIQUE(S) PARTICIPANT AU PACTE DE MAJORITÉ 1

ayant obtenu sièges aux élections communales du 14 octobre 2018 et composé des élus suivants :

compose des elus su	HVanto *		
	PPENOM	DATE DE	NUMERO REGISTRE
NOM .	PRENOM	NAISSANCE	NATIONAL
Beltran	Fabien	24/6/68	
Mari	Enrico-Eric	12/9/64	
Nori Jupielle	Fsqbelle	19/2/63	
Marca	Sebastien	10/12/74	
Dealin Joëlle	Joë//c	24/10/64	
500/5	Nicolas	+11/82	
Felix	Jonathan	1860,5/90.1	
Martin	Guy	24/2/57	
Denooz	Ame-Lyse	5/5/86	
Laineri	Ricardo	5/8/87	
Demont	Myriam	8/4/64	
	/		Control of the Contro
	·		
		L	

NOM DU GROUPE: E CO Va						
ayant obtenu5 sièges aux élections communa	les	du	14	octobre	2018	et
composé des élus suivants :						

	,		
NOM	PRENOM	DATE DE	NUMERO REGISTRE
		NAISSANCE	NATIONAL
Vendy	Etienne	22 9 61	Stribers dimension
Dombard	André	26 6 1 47	TO BE STATE OF THE
Dombard Samurt	Hubert	22/02/1975	To an analysis of the state of
André	Brigitte	29 5 59	
Degie	Arthur	15/10/47	
		to de la communicación de	•
	·		
		•	
		7 () () () () () () () () () (
		11	
		**************************************	·
		7-3-4-100 	
		4-3 (%)	
		17	

NOM DU GROUPE:	************	
		communales du 14 octobre 2018 et
composé des élus suivants :	•	

. NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NUMERO REGISTRE NATIONAL
		杨敬二明。 1967年	

l l			
1			
1			
1			
		1	i .
1			
į.			
4			
1			
1			
1			
1			
1			
i			1
			l I
1			1
1			i
1			
1			i''
			1
			l i
		•	1
1			
1			
			1
1			
1			
	······		
i .			l ·
1			
1			
1			
			<u> </u>
			1
			t ·
			i
1			

NOM DU GROUPE : sièges aux élections communales du 14 octobre 2018 et composé des élus suivants :

		DATE DE	NUMERO REGISTRE
MOM	NOM PRENOM	NAISSANCE	NATIONAL
		. /	
		/	
	-		
	/		

	: sièges aux éle suivants :		du 14 octobre 2018 et
NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NUMERO REGISTRE NATIONAL
NOM DU GROUPE : ayant obtenu composé des élus s	sièges aux élecuivants :	ctions communales d	lu 14 octobre 2018 et
NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NUMERO REGISTRE NATIONAL

•

PARTIE II : IDENTITÉ DU BOURGMESTRE, DES ÉCHEVINS ET DU PRÉSIDENT DU CPAS PRESSENTI

Bourgmestre

Nom:	Beltran		
Prénom:	Fabien	Numéro de Registre Nat	ional :
Adresse	rue de Veri	riers 215	4870 1100Z.
Sexe:	N	Nationalité :	Belje.
		Signature :	

1er Echevin

Nom:	Nori	
Prénom:	Enrico - Eric	Numéro de Registre National :
Adresse	we Trasens	ter 77, 4870 Trooz.
Sexe:	M	Nationalité : 3
		Signature:

2e Echevin

Nom:	Jupiel	'le	
Prénom :			lational :
1 TOHOIII I	78486710	· 11	1 0 -
Adresse	Fsabelle ruc Forêt-1	Village 52	4870 11002
			2
Sexe:	F	Nationalité :	<u> </u>
		Signature :	Λο
		D. Jufie	

F-10-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1		
Nom:	Ma	
Prénom:	Schartien	Numéro de Registre National :
Adresse	rue des A	ubépines, 5- 4870 Trooz.
Sexe:	M	Nationalité : 3
·		Signature:
4 ^e Echevi	<u>in</u>	
Nom:	De a	1/in
Prénom:	Joëlle	Numéro de Registre National :
Adresse	Joëlle Re Lonhi	ienne, 17 4870
Sexe :	F	Nationalité: B
٠.		Signature:
5 ^e Echevin	1	
Nom :		
Prénom :		Numéro de Registre National :
Adresse		
exe :		Nationalité :
		Signature :

Nom:	·	
Prénom:	Numéro de Registre National :	
Adresse		
Sexe:	Nationalité :	
	Signature :	
·		
<u>7º Echevin</u>		
Nom:		
Prénom:	Numéro de Registre National :	
Adresse		
Sexe:	Nationalité :	
	Signature :	
8º Echevin		
Nom:		
Prénom:	Numéro de Registre National :	
Adresse		

Nationalité : Signature :

Sexe:

Nom:		
Prénom :		Numéro de Registre National :
Adresse		
Sexe:		Nationalité :
		Signature :
40e E a la avai	_	·
10° Echevi	<u>n</u>	
Nom:		
Prénom :		Numéro de Registre National :
Adresse		
Sexe:		Nationalité :
		Signature :
<u>Président d</u>	u CPAS	
Nom:	Ven	die
Prénom :	Etienne	Numéro de Registre National :
Adresse	rue de Bea	Numéro de Registre National: 10 4370 10 1002
Sexe:	M	Nationalité : 3 -
	•	Signature:

PARTIE III : SIGNATAIRES DU PACTE DE MAJORITE

Nous soussignés membres élus du/des groupe(s) politique(s) repris à la partie I déclarons nous associer pour former un pacte de majorité et présenter les membres repris à la partie II pour constituer le Collège communal :

Noms, prénoms et signatures des membres de chaque groupe politique partie au pacte de majorité 2

Pour le Groupe: Bougmeste

MOM	PRENOM	SIGNATURE
Beltran	Fabien -	
Nosi	Enrico - Erix	Cerco M
Juprelle	Isabelle	D. nyst
Marcy	Sé bastien	3.005.
Deglin	Joë//c	I Slim.
560/5	Nicolas	- Sealer
Felix	Jonathan	A mo
Martin	Guy	HATTIME,
2(1002	Anne-Lyse	Tun.
Laineri	Ricardo	Jui 4
Dumont	Myriam.	evenon
	/	
	·	
1		

Pour le Groupe : $E \subset OVA$

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Vendy	Etienne	- HAND
Dom bard	Andie	fin 105

Jamart André Degée	Hubert Brigitte Acthur	E E E .
.,		

NOM	PRENOM	CICNATUDI
~	FICHON	SIGNATURI
	/.	

•	
I.	1
1	
I .	1
1	
1	ı
1	1
	i
	1
1	1
	1
1	1
1	

Pour le Groupe :

NOM	PRENOM	SIGNATURE
	/	
	/-	
/		
	·	

Pour le Groupe :

NOM	PRENOM	SIGNATURE

Pour	le Groupe	* * **********************************
------	-----------	---

NOM	PRENOM	SIGNATURE

Date de dépôt entre les mains du Directeur général

12/12/2018



- Dans l'hypothèse où un élu sait qu'il ne prêtera pas serment, son suppléant peut, dès le dépôt du pacte de majorité, y apparaître et le signer
- ² CDLD —Article L1123-1, §2. Au plus tard le 12 novembre qui suit les élections, le ou les projets de pactes sont déposés <u>entre les mains du directeur général</u>..

Ce ou ces projets sont, sans délai, portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale.

<u>Le projet de pacte comprend</u> l'indication des groupes politiques qui y sont parties, l'identité du bourgmestre, des échevins ainsi que celle du président du conseil de l'action sociale pressenti si la législation qui lui est applicable prévoit sa présence au sein du collège communal. **Il présente un tiers minimum de membres du même sexe.**

Pour l'application du plafond visé à l'alinéa 3, tout nombre décimal est porté à l'unité supérieure lorsque la décimale est supérieure à 5.

Il peut être dérogé à l'alinéa 3 dans le cas où les groupes politiques liés par le projet de pacte de majorité ne comprennent pas de membres d'un des sexes en nombre suffisant, et au maximum à concurrence du nombre de membres du sexe concerné manquants, sans préjudice de l'article L1123-8, § 2.

Le projet de pacte est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au collège.

Lorsqu'un groupe n'est composé que de deux membres, le projet de pacte est signé par l'un d'eux au moins.

Est nul le projet de pacte non conforme aux alinéas précédents.

Est nulle la signature apposée par un conseiller sur un projet de pacte non signé par la majorité de son groupe politique.

- §3. Le pacte de majorité est adopté à la majorité des membres présents du conseil au plus tard dans les trois mois suivant la date de validation des élections. Le pacte de majorité est voté en séance publique et à haute voix.
- §4. Si aucun pacte de majorité n'a été déposé et voté dans les trois mois suivant la date de validation des élections, un commissaire du Gouvernement peut être désigné. Il expédie les affaires courantes en lieu et place du collège qui assumait cette mission en vertu de l'article L1121-2.

Le point relatif à l'adoption du pacte de majorité est, jusqu'à son adoption, porté à l'ordre du jour de chaque conseil.